

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 17 mars 2022

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b>			L'an deux mille vingt-deux le dix-sept du mois de Mars
<b>DEPARTEMENT du CANTAL</b>			
Nombre de membres			
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.
23	23	21	<b>Présents :</b> Eric TUPHE, Dimitri OCTAVIE, Robert PISSAVY, Roland VIDAL, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Félix ROCHE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Christian GRAS, Pierrick ROCHE, Flore COUTURE, Danielle ROLLAND, Véronique BOREL, Pierre JUILLARD, Françoise ALRIQ, Aurélien TISSIER.
Date de la convocation : 08 mars 2022			<b>Présents par procuration :</b> Béatrice THOMAS donne pouvoir à Danielle ROLLAND, Béatrice CHEVALLET donne pouvoir à Félix ROCHE, Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Gilles CHABRIER
Date d'affichage : 08 mars 2022			
Vote : Pour : 21			<b>Absent :</b> Alain BARRES, Vanessa BESSON.
Contre : 0			<b>Secrétaire de Séance :</b> Pierrick ROCHE
Abstention : 0			

**OBJET :** Vote des budgets primitifs **2022**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les différents budgets primitifs de la commune pour **2022**.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,

**APPROUVE** ainsi qu'il suit les différents budgets primitifs de l'exercice **2022**, s'équilibrant comme suit :

- BUDGET COMMUNE - VOTE = Pour : 21 - Abstention : 0

Section de fonctionnement : 2 919 791.77 €

Section d'investissement : 3 311 859.29 €

- BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - VOTE = Pour : 21 - Abstention : 0

Section d'exploitation : 292 466.94 €

Section d'investissement : 429 832.20 €

- BUDGET CAMPING - VOTE = Pour : 21 Abstention : 0

Section de fonctionnement : 37 744.85 €

Section d'investissement : 8 860.87 €

- BUDGET DES LOGEMENTS DE L'ANCIENNE ECOLE MATERNELLE - VOTE = Pour : 21 Abstention : 0

Section de fonctionnement : 102 630.00 €

Section d'investissement : 88 759.45 €

- BUDGET LOTISSEMENT - VOTE = Pour : 21 Abstention : 0

Section de fonctionnement : 641 147.00 €

Section d'investissement : 641 146.00 €

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME



Le Maire,

Gilles CHABRIER

*Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).*

*Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: [www.murat.fr](http://www.murat.fr)*